



ATTESTATION

ARTICLES 200 à 203 DU CODE DE PROCEDURE CIVILE, ARTICLE 441-7 DU CODE PENAL

Je soussigné,

NOM :

PRENOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE (Ville, département) :

PROFESSION :

DEMEURANT A :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties :

OUI

NON (cocher la case utile)

Si oui, précisez lequel :

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts »

(Cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Votre signature

Fait à :

Le :

PIECE A JOINDRE :

- Photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.